

COMMUNE DE MALLEMORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Projet de Plan Local d'Urbanisme
Projet de Zonage d'Assainissement
Projet de Périmètre Délimité des Abords de l'Oratoire et du Donjon

Par arrêté n° 2017_001_URBA du 18 avril 2017 Madame le Maire de Mallemort a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du 14 décembre 2016, sur le projet de zonage d'assainissement ainsi que sur le projet de périmètre délimité aux abords de l'Oratoire et du Donjon :

A cet effet, Monsieur Michel DEPOUX, ingénieur chef du service environnement, a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Mallemort, du lundi 15 mai 2017 au lundi 19 juin inclus aux heures et jours habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

A noter : une permanence hors horaires mairie sera tenue le Samedi 20 mai de 8h00 à 11h00 et la permanence le jour de la clôture se tiendra le lundi 19 juin de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Mallemort :

Lundi 15 mai de 8H30 à 12H00 (Salle 1)
Samedi 20 mai de 8H00 à 11H00 (Salle du conseil municipal)
Mercredi 31 mai de 13H30 à 17H00 (Salle 1)
Vendredi 09 juin de 13H30 à 17H00 (Salle 1)
Lundi 19 juin de 13H30 à 17H30 (Salle 1)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U, sur le projet de zonage d'assainissement ainsi que sur le projet de périmètre délimité aux abords de l'Oratoire et du Donjon pourront être consignées sur les registres d'enquête respectifs déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en Mairie à l'adresse suivante :

Mairie de Mallemort
BP47 Cours Victor Hugo
13370 MALLEMORT ou par voie électronique : mairie@mallemort13.fr

En précisant :

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Références : Enquête publique relative à l'élaboration du PLU et/ou relative au zonage d'assainissement et/ou relative au périmètre délimité des abords de l'Oratoire et du Donjon

A l'issue de l'enquête les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, dès leur transmission en Mairie. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiée sur le site internet de la ville et en Préfecture des bouches du Rhône.

Le présent avis sera affiché en mairie, au service de l'urbanisme, et publié sur le site internet de la ville pendant toute la durée de l'enquête. Le projet d'élaboration du P.L.U a fait l'objet d'une évaluation des incidences qui est intégrée dans le rapport de présentation dudit document d'urbanisme. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est porté à la connaissance du public dans le dossier d'enquête publique du PLU, sur le site internet de la mairie de Mallemort et sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Toute personne peut demander des informations au Service Urbanisme de la Mairie ou se référer au site internet de la commune : mairie@mallemort13.fr Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Pour le Maire empêché
Antoine ALLEGRINI
1^{er} Adjoint